

Archives 2010-2020 du blog "Les ruchers de l'an 01"



Les Ruchers de l'An

01



Un scandale de la cire en 2016 ?

Octobre 2016

Depuis bien longtemps, de nombreux apiculteurs se posent des questions sur la provenance de leur cire gaufrée. Et pour cause, on sait difficilement d'où elle vient, et ce qu'elle contient... On entend parfois un collègue se plaindre de constructions anormales, d'analyses inquiétantes... Mais bon an, mal an, la cire gaufrée continue à être le choix numéro un des apiculteurs pour leurs abeilles. Il semble pourtant qu'en 2016, le problème de la cire gaufrée commence à sérieusement inquiéter...

Des abeilles qui refusent les cires

Sur les réseaux sociaux, un grand nombre d'apiculteurs constatent des cires boudées par les abeilles, qui refusent de les prendre. Autre problème constaté, les ouvrières construisent, mais la reine refuse d'y pondre, ou le couvain est systématiquement mosaïque. Au cours des mois d'utilisation du cadre, il semble que la reine finisse par se décider, mais l'expansion de la colonie à malheureusement déjà été bien freinée.

Bien entendu, les vendeurs de cires nient le problème, et mettent en cause le climat, le manque de nectar, et même parfois... les abeilles! Pourtant, les

photos sont édifiantes, lorsque l'on compare un cadre de cire 2016, et le cadre voisin, de cire "ancienne" . Le premier est en couvain mosaïque, voire pas pondu du tout, alors que le second est pondu uniformément.



Source : ADARA

Une cire pas très "naturelle"

En cause, divers éléments que l'on trouve dans la cire après analyse. Il semble qu'il n'y ait pas un seul problème, mais bien de multiples problèmes, dont certains sont très clairement de la fraude caractérisée.

L'ajout de paraffine pour "allonger" la cire. Procédé déjà bien connu, on ajoute à la cire d'abeille ce produit ressemblant, qui fond à peu près à la

même température. Le souci est que c'est un produit issu de l'industrie pétrolière, constitué essentiellement d'hydrocarbures...

Les cires importées. Le manque de cire, notamment en bio, oblige les revendeurs à en faire venir d'Asie ou d'Afrique. Le souci est connu, les espèces d'abeilles sont différentes, et la composition de la cire également... Nos abeilles refusent de prendre ces cires "étrangères". Le revendeur ne vous préviendra pas de la provenance de la cire, c'est à l'usage que vous aurez votre réponse...

Les pesticides accumulés. Après analyses, on trouve parfois un cocktail détonnant dans la cire... Insecticides, acaricides, issus des cultures, mais aussi amitraz, coumaphos, issus des traitements antivarroas. Le plus inquiétant, c'est que de nombreuses cires analysées suite à ces problèmes par l'ADARA, contiennent des molécules interdites en Europe (**voir ici**). En théorie, la seule cire commercialisable en cire gaufrée serait la cire d'opercule française ou européenne. Ces analyses mettent à la fois en doute l'origine géographique, mais aussi l'utilisation des opercules...

L'utilisation de cires de corps. Théoriquement, le cirier ne commercialise que de la cire d'opercule en cire gaufrée. Logique, c'est la moins polluée, puisque sécrétée par les ouvrières cirières l'année d'avant et jamais utilisée. Les analyses de l'ADARA poussent à penser que les cires utilisées sont issues des corps, cire fondue, puis refondue depuis... on ne sait pas combien de temps! Peut-être des dizaines d'années. En accumulant chaque année de plus en plus de substances nocives à nos abeilles.

Il semble que nous passions de cas isolés à une réaction concertée des apiculteurs. L'ADARA a commencé des analyses sur plus de 800 Kg de cire ayant posé problème (***voir ici***), le CARI s'empare également du problème (***voir ici le site du CARI***), une enquête de santé publique est lancée en Belgique (***voir le site du SPF***), et toujours en Belgique, la FAB lance également une enquête suite à des plaintes de divers apiculteurs (***leur site ici***). Enfin, vous trouverez des extraits d'analyses de cire sur le blog de Fred : **Fred l'apiculteur**. Nous sortons donc enfin de l'anecdote pour véritablement chercher une réponse à cette question! Bonne nouvelle pour les apiculteurs... moins pour les fraudeurs!

En attendant, que faire ?

On peut facilement en conclure que le circuit de production de cire en France est plus que douteux... Pas très étonnant, puisque la production de miel baisse, pendant que les besoins en essaims (*et donc en cire*) eux, augmentent... La cire reste pourtant disponible... mais ne vient évidemment pas des apiculteurs français! Il en résulte que se fournir en cires pour l'apiculteur, c'est un peu jouer à la roulette russe... Mais quelques solutions existent.

-Faire fondre sa propre cire. C'est la solution adoptée par de nombreux professionnels. Vous amenez chez le cirier votre cire d'opercule, il la conditionne en cires gaufrées, puis vous la récupérez. Là aussi, il semble que des fraudes existent... Vous pouvez faire une analyse de votre cire avant de la déposer, puis au retour, pour être certain que c'est bien la vôtre...

-Cirer sa propre cire d'opercule. Si vous produisez du miel et que vos besoins en cires sont faibles, vous pouvez vous équiper pour produire vos propres cires gaufrées.

-Se passer de cire gaufrée. C'est pour moi la meilleure solution. Cela demande par contre d'avoir la ruche qui puisse convenir à cette pratique : TBH, Warré, Dadant divisible... Une simple amorce suffit à faire construire.